



Le 6 novembre 2012

Par courrier électronique

Me Yves Fréchette
Affaires juridiques - TransÉnergie
75, boul. René-Lévesque, 4^{ème} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2011 du Transporteur
en vertu de l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie**

Cher confrère,

La régie a complété l'examen du rapport annuel du Transporteur déposé le 25 mai 2012 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

La Régie considère que le dossier est conforme aux exigences prévues à l'article 75 de la Loi, de même qu'aux exigences de la majorité des décisions pertinentes.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as